

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°28
Séance du 02 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **deux septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Marianne MORSLI, pouvoir donné à M. Dominique VIOT
Evelyne MONFRAY, pouvoir donné à Emile Liébaud
Sophie GUINET
Franck RAMPON

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de la convocation : 04 Août 2022

Présents et représentés : **13**
Date d'affichage : 04 Août 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

N°28 : Adhésion au GDS (Groupement de Défense Sanitaire) Auvergne Rhône Alpes

M. le Maire indique qu'un nid de frelons asiatiques a été signalé sur notre commune. Les pompiers n'interviennent pas pour ces signalements. L'information a été transmise au GDS.
Afin qu'il puisse intervenir nous devons adhérer au GDS ; les interventions pour les nids de frelons asiatiques seront ensuite gratuites pour la commune et les habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPETE d'adhérer auprès du GDS (Groupement de Défense Sanitaire) pour un montant de 100€ pour 2022**
- **AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT



Mis en ligne le : **05/09/2022**